

BTSa Aménagements Paysagers (BTSa AP)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Organiser et encadrer la réalisation de chantiers de création ou d'entretien d'aménagements paysagers
- Contribuer à l'élaboration des projets par l'entreprise ou le service (collectivités) dans une démarche éco-responsable.
- Contribuer à la gestion technico-économique.
- Participer à l'organisation du travail, à la gestion des ressources humaines et des compétences dans l'organisation.

Entreprises d'accueil

Entreprise ou collectivité territoriale, bureaux d'études.

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Diplôme de niveau 4 (équivalent à un Baccalauréat), ou équivalence un autre BTS ou Bac+2.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

| Code diplôme | Code RNCP |
|--------------|-----------|
| 32321401 | 17218 |

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 52 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2 soit 120 crédits ECTS.

Durée de la formation

1 400 heures (sur 2 ans).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :
2 semaines en UFA,
2 semaines en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



UFA Lyon Pressin

81 chemin de Beaunant
69230 SAINT-GENIS-LAVAL
04 78 56 73 80
st-genis-laval@cneap.fr
www.lyceehorticole.com

Contenu de formation

| | Matières |
|---|---|
| Matières générales | M 11 – Accompagnement du projet personnel et professionnel |
| | M 21 – Organisation économique, sociale et juridique |
| | M 22 – Techniques d’expression, de communication, d’animation et de documentation |
| | M 23 – Langue vivante : Anglais |
| | M 31 – Éducation physique et sportive |
| Matières professionnelles | M 41 – Traitement des données |
| | M 42 – Technologies de l’information et du multimédia |
| | M 51 – Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers |
| | M 52 – Connaissance et gestion des végétaux |
| | M 53 – Technique d’implantation et de construction pour l’aménagement paysager |
| | M 54 – Gestion technico-économique de chantiers |
| | M 55 – Participation à l’élaboration d’une proposition d’aménagement paysager |
| M 71 – Module d’initiative locale (MIL) | |

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l’apprentissage. Pédagogie de l’alternance.

L’enseignant-formateur construit des séquences d’apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l’apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d’apprentissage dont l’utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d’apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l’élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l’alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

| Epreuves | Coefficient | Type | Forme |
|--|-------------|-------------------|-------------------------|
| E1 : Expression française et culture socio-économique | 6 | Epreuve Terminale | Écrit |
| E2 : S'exprimer, communiquer, comprendre le monde • Technique d'expression et communication • Projet d'Initiative et Communication • Economie Générale | 3 | 3 CCF | Écrit et Oral |
| E3 : Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant ses savoirs langagiers et culturels (Anglais) | 3 | 4 CCF | Écrit et Oral |
| E4 : Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser (EPS) | 3 | 3 CCF | Pratique et Écrit |
| E5 : Enseignement professionnel • Gestion de l'eau • Propriétés de l'eau • Système hydrotechnique | 3 | 2 CCF | Écrit, Oral et Pratique |
| E6 : Activités pluridisciplinaires • Mise en oeuvre des techniques • Plannification de chantier • Gestion économique des chantiers | 6 | 5 CCF | Écrit, Oral et Pratique |
| E7 : Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel | 12 | Epreuve Terminale | Écrit et Oral |

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références : Taux moyens du CFA régional

| | 2020 | 2019 | 2018 |
|---|-----------------------------------|---------------|---|
| Taux de réussite globaux | 90% | 87,06% | 83,99% |
| • Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP/ DE...) | 92% | 96,69% | 97,26% |
| • Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...) | 95% | 91,89% | 89,20% |
| • Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...) | 88% | 82,24% | 80,73% |
| • Niveau 6 (Formations Bac+3) | 80% | 60% | 68,75% |
| • Niveau 6 (Formations Bac+3) | 75% | - | - |
| Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) | 44% | 70% | 82% (dont taux de poursuite d'étude) |
| Taux de poursuite d'étude | 44% | 18% | |
| Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) | Résultats enquête en cours | 87% | 88% |

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Licences ou Licences professionnelles (spé. aménagement du paysage, terrains de sports, aide concepteur paysagiste...)
- Écoles d'architectes paysagistes
- Ecoles d'ingénieurs (ITIAP...)
- Contrats de spécialisation (CS assistant du concepteur paysagiste...)

Débouchés professionnels :

- Responsable de chantiers en entreprise paysagiste.
- Responsable / Agent technique au sein d'une collectivité (service espaces verts...).
- Responsable de structures paysagères sportives ou de loisirs...
- Technicien supérieur en bureau d'études.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 6 625 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

| Année d'exécution du contrat | Apprenti de moins de 18 ans | Apprenti de 18 à 20 ans | Apprenti de 21 à 25 ans | Apprenti de 26 ans et plus |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1 ^{ère} année | 27% | 43% | 53%* | 100 %* |
| 2 ^{ème} année | 39% | 51% | 61 %* | 100 %* |
| 3 ^{ème} année | 55% | 67% | 78 %* | 100 %* |

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
 - Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSa sous statut scolaire : la rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
 - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de mars 2021.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place (intérieur et extérieur).
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Transports scolaires (navette matin et soir).

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

Possibilité de voyages d'études dans l'UE.

• Restauration

- Cantine / self sur place.
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité.

• Hébergement

Internat sur place.

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées vidéo projection, Espace numérique, Salle d'examen pour les CCF...
- Plateau technique :
 - Une partie des cours en centre se déroule sous forme d'ateliers permanents. De nombreux travaux pratiques sont réalisés sur le parc (22 hectares) et l'arboretum.
 - Salle de mécanique.
 - Bac à sable (maçonnerie, topographie, arrosage).

Coordonnées de l'UFA



UFA Lyon Pressin

81 chemin de Beaunant
69230 SAINT-GENIS-LAVAL
04 78 56 73 80
st-genis-laval@cneap.fr
www.lyceehorticole.com

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026